

FONDATION



La Capitale

Groupe financier

FONDATION LA CAPITALE GROUPE FINANCIER

Politique d'attribution de soutien financier

Adoptée le 3 décembre 2012

Modifié le 21 mars 2016

Modifié le 29 septembre 2017



TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	2
Créneaux soutenus	3
Valorisation du travail du personnel des services publics québécois	3
Promotion du mutualisme et de la coopération	3
Causes axées sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés vulnérables ou des individus ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle....	4
Moyens.....	5
Financiers	5
Non financiers	5
Règles générales.....	6
Comité consultatif d'attribution des fonds	6
Processus décisionnel.....	6
Procédure pour soumettre une demande de soutien à la Fondation	6
Admissibilité.....	7
Soutien aux administrateurs et à l'action bénévole des employés	9
Critère d'admissibilité des employés.....	9
Politique d'octroi de soutien aux employés	9
Activités de groupe visant le bien-être et la santé de la population	9



MISE EN CONTEXTE

Fondée il y a plus de 75 ans sur des bases mutualistes, La Capitale est devenue au fil du temps un important groupe financier dont la mission est d'accompagner les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière individuelle et collective. Bien présente dans l'ensemble du Québec et, depuis 2006, dans l'ensemble du Canada, La Capitale offre une diversité de produits d'assurance et de services financiers à la population en général ainsi qu'aux quelque 600 000 membres du personnel des secteurs public et parapublic québécois.

La Capitale a connu une formidable croissance au cours des dernières années, notamment en raison d'une nouvelle image de marque établie en 2011, qui incarne l'expression de valeurs guidant l'ensemble de notre entreprise, telles que la primauté de la personne, l'intégrité, la transparence, l'orientation vers le client, la pérennité de l'entreprise, l'engagement et la responsabilité sociale de même que la valorisation du personnel de l'administration et des services publics québécois.

La Capitale se positionne comme un acteur socio-économique accessible, sympathique, agile et ambitieux ayant une approche personnalisée. Il s'agit là des attributs de notre marque que reflète notre identité visuelle. De plus, notre signature corporative *valoriser l'essentiel* affirme notre raison d'être ainsi que notre engagement responsable à l'égard de notre clientèle et de la communauté. Cette promesse traduit notre fierté de participer activement au mieux-être des gens et de la collectivité, notamment par les activités de la Fondation La Capitale groupe financier qui soutient chaque année au-delà de 200 organismes qui se partagent plus de 1,2 million de dollars. De fait, il y a quelques années, La Capitale a mis sur pied une structure qui confie à la Fondation l'ensemble de la gestion des activités et des demandes de soutien (dons) en harmonie avec les valeurs et la mission mutualiste de l'entreprise.

Ainsi, La Fondation La Capitale groupe financier a l'entière responsabilité d'établir et de respecter les critères d'admissibilité de même que la Politique d'attribution des dons pour toutes les demandes de soutien financier qui lui sont adressées. Il lui incombe de le faire en conformité avec les critères d'admissibilité et les objectifs de la Fondation et en continuité naturelle avec les valeurs et l'essence de l'organisation.



CRÉNEAUX SOUTENUS

La Fondation La Capitale groupe financier a pour objectif premier d'aider diverses organisations ainsi que de valoriser le travail du personnel de l'administration et des services publics québécois. Elle promeut la carrière au sein de cette même administration ainsi que le développement du mutualisme et de la coopération. De plus, la Fondation La Capitale groupe financier privilégie les causes qui visent l'amélioration de la qualité de vie des jeunes et des adultes, plus particulièrement dans les créneaux suivants : le trouble du spectre de l'autisme, la déficience intellectuelle ainsi que les aînés vulnérables.

1. La valorisation du travail du personnel des services publics québécois

La Fondation privilégie les activités de reconnaissance soulignant la contribution importante d'un ou de plusieurs membres du personnel des services publics québécois ou la carrière exceptionnelle d'une personne au sein des services publics (soirée reconnaissance, soirée 25^e anniversaire de service, prix hommage à une personnalité marquante du milieu, mise en candidature pour un prix distinctif de carrière, etc.).

Par exemple :

- La Fondation du CHU de Québec (Soirée des Diamants)
- Institut d'administration publique de Québec (Prix d'excellence)
- Centre universitaire de santé McGill (Prix du directeur général et programme Célébration Quart de Siècle)
- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Prix d'excellence)
- L'Alliance des cadres de l'État (Prix reconnaissance)
- Jeunes explorateurs d'un jour
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (Prix reconnaissance)

La Fondation soutient également des associations et des fondations d'établissements publics (hôpitaux, CSSS, universités, etc.) ainsi que des associations d'employés du secteur public.

2. La promotion du mutualisme et de la coopération

La Fondation offre son appui aux organismes qui promeuvent le mutualisme et la coopération, et qui contribuent à leur développement.

Par exemple :

- SOCODEVI
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité



3. Les causes axées sur l'amélioration de la qualité de vie des aînés vulnérables ou des individus ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience intellectuelle

La Fondation offre son soutien aux organismes à but non lucratif, aux établissements de soins de santé ou scolaires, qui offrent des services directs aux clientèles visées par nos créneaux.

Par exemple :

- Intégration TSA
- Espace-vie TSA
- Cité-Joie
- Adaptavie
- Le Noël du Bonheur
- Société pour les arts en milieu de santé (SAMS)
- La Fondation Dr Clown
- La Fondation du Père Raymond-Bernier
- La Fondation du Centre Psycho-Pédagogique de Québec



MOYENS

La Fondation dispose des moyens suivants pour offrir son aide aux divers organismes qui cadrent avec sa politique d'attribution de soutien financier.

Financiers

- Dons (sans contrepartie attendue) à des organismes qui poursuivent des œuvres de bienfaisance
- Achat de billets, de tables corporatives et de biens afin d'appuyer une campagne de financement d'un organisme reconnu pour sa contribution au développement et à la promotion de la coopération ou de la mutualité
- Achat de billets, de tables corporatives et de biens afin d'appuyer une campagne de financement ou un événement-bénéfice d'un organisme reconnu pour sa contribution à une cause appuyée par la Fondation
- Legs ou autres contributions de même nature en argent

Non financiers

- Bénévolat à un conseil d'administration
- Bénévolat ou aide à la gestion d'activités préparées par une organisation entrepreneuriale collective
- Bénévolat ou aide à la gestion d'activités préparées par un organisme œuvrant dans les champs d'intervention de la Fondation
- Conseils professionnels offerts gratuitement
- Prêt de locaux lors d'événements ou de rencontres
- Formation de jeunes ou transfert d'expertise
- Offre de cours, de séminaires ou d'ateliers sur divers sujets à des fins d'éducation du public et reconnues comme relevant de la bienfaisance et non pas au bénéfice d'un employeur, d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises en particulier
- Legs ou autres contributions de même nature en valeurs mobilières ou immobilières



RÈGLES GÉNÉRALES

Toute demande de soutien adressée à La Capitale doit être transmise à la Fondation La Capitale groupe financier, qui s'engage à traiter toutes les demandes reçues.

Comité consultatif d'attribution des fonds

En 2011, un comité consultatif d'attribution des fonds de la Fondation a été mis sur pied. Il comprend des représentants des principaux secteurs d'affaires de La Capitale. Le comité se réunit à quelques reprises par année afin d'analyser, de discuter et d'évaluer la pertinence des demandes de soutien ponctuelles et pluriannuelles, pouvant être d'intérêt pour les secteurs d'affaires, la Fondation, ou les deux.

Processus décisionnel

La Direction des relations publiques, sous l'autorité de la vice-présidence exécutive aux affaires corporatives de La Capitale groupe financier, est gestionnaire des demandes de soutien pour la Fondation. À ce titre, elle traite toutes les demandes supérieures à un seuil établi à 25 000 \$ par le conseil d'administration de la Fondation, selon les lignes directrices adoptées par le conseil. Un registre des sommes versées et à venir ainsi que de l'ensemble des engagements est tenu par la Direction des relations publiques et présenté aux rencontres du conseil.

Toute demande égale ou supérieure à la limite établie de 25 000 \$ doit être entérinée par le conseil d'administration de la Fondation, après évaluation et recommandation préalablement fournies par la Direction des relations publiques.

Procédure pour soumettre une demande de soutien à la Fondation

Pour faire une demande de soutien, il est nécessaire de remplir et de soumettre le formulaire de demande de soutien à la Fondation disponible sur le site Internet lacapitale.com à la section *À propos de nous* sous la rubrique Notre fondation. Le formulaire de demande de soutien précise clairement les priorités de notre fondation et la marche à suivre pour l'envoi d'une demande. Afin d'analyser objectivement et équitablement l'ensemble des demandes, deux périodes de dépôt d'environ un mois ont été déterminées pour soumettre une demande, soit une au printemps et une à l'automne.

Pour toute demande de moins de 25 000 \$, il faut allouer de six à huit semaines pour son traitement après la fin de la période de dépôt des demandes. Pour toute demande égale ou excédant ce montant, la période d'analyse peut être plus longue.

Un organisme recevra généralement une seule contribution par année. Les organismes ont donc avantage à regrouper leurs demandes et à présenter une seule demande globale. De surcroît, le soutien financier accordé à un organisme ne se renouvelle pas automatiquement d'une année à l'autre à moins qu'un engagement pluriannuel ait été conclu. Il est exigé qu'une nouvelle demande soit soumise à la Fondation chaque année pour évaluation.



ADMISSIBILITÉ

La Fondation choisit judicieusement d'appuyer le plus possible les causes et les organismes œuvrant directement dans ses créneaux, afin qu'ils puissent bénéficier pleinement de son soutien. En ce sens, au-delà de l'appui financier octroyé, la Fondation tente de s'impliquer concrètement auprès des organismes et des causes soutenus.

Comme mentionné précédemment, la Fondation contribue au mieux-être et à l'essor de la communauté en appuyant les organismes et les causes axées sur la qualité de vie des individus, plus particulièrement liés au trouble du spectre de l'autisme, à la déficience intellectuelle, aux aînés vulnérables ainsi que les causes valorisant le travail du personnel des services publics québécois et promouvant la mutualité et la coopération.

Chaque année, un nombre croissant d'organismes ont besoin d'aide et de nouvelles causes voient le jour. De plus en plus présente et reconnue dans son milieu, la Fondation La Capitale groupe financier reçoit un nombre de demandes qui excède les possibilités que lui offre son budget, ce qui lui impose de faire des choix difficiles. Ainsi, tout en reconnaissant la valeur de chacune des requêtes qui lui parviennent et des organisations qui les présentent, il lui est impossible de répondre favorablement à toutes.

La Fondation n'appuie pas les types de demandes suivants :

- Albums de finissants
- Stages ou voyages d'études
- Stages d'aide à l'étranger
- Partis politiques, organisations politiques ou groupes d'intérêts (lobbying)
- Institutions ou organismes religieux
- Contribution versée directement à un individu



SOUTIEN AUX ADMINISTRATEURS ET A L'ACTION BÉNÉVOLE DES EMPLOYÉS

La Fondation reconnaît et encourage les administrateurs, les hauts dirigeants, les vice-présidents et les employés à participer à des activités de bénévolat et à s'impliquer activement dans la communauté, auprès d'organismes et de causes qui cadrent avec les objectifs et les créneaux ciblés par la Fondation.

À cette fin, elle alloue une contribution financière aux administrateurs et aux dirigeants selon des barèmes établis par le conseil d'administration de la Fondation.

En ce qui a trait aux employés de La Capitale et de ses filiales, la Fondation a élaboré une politique de soutien à leur intention. À cet égard, toute demande de soutien provenant d'un membre du personnel d'une des filiales de La Capitale groupe financier doit être acheminée en remplissant un formulaire dynamique déposé dans la section « Fondation » d'Agora, l'intranet de La Capitale. Il peut être rempli et soumis en ligne à la Fondation. Le formulaire « Demande de soutien à l'action bénévole des employés » précise clairement les critères d'admissibilité, la politique d'octroi de soutien, les conditions d'acceptation pour les activités de groupe visant le bien-être et la santé de la population, ainsi que la marche à suivre pour l'envoi d'une demande.

Les demandes reçues sont analysées par la Direction des relations publiques, responsable de la Fondation La Capitale groupe financier. De quatre à cinq semaines doivent être allouées pour le traitement des demandes provenant du personnel.

Critère d'admissibilité des employés

S'impliquer concrètement et bénévolement auprès d'un organisme, d'une association ou d'une organisation à but non lucratif pour appuyer une cause ou une œuvre caritative. Le bénévolat réalisé dans le cadre de loisirs personnels ou familiaux, ou pour une activité à laquelle participe un enfant de l'employé, n'est pas admissible.

Politique d'octroi de soutien aux employés

La cause ou l'organisation dans laquelle un membre du personnel s'implique a droit à un soutien financier pouvant aller jusqu'à un maximum de 200 \$ pour une implication à moyen ou à long terme et à un don de 100 \$ pour une implication sporadique (participation à un événement-bénéfice, à une marche, etc.). Une demande par année, par employé, peut être acceptée.

Activités de groupe visant le bien-être et la santé de la population

Des projets spéciaux mis en œuvre par des employés de La Capitale dont les bénéficiaires sont destinés à des œuvres caritatives peuvent également être soumis pour analyse. Dans ce cas, un maximum de 1 000 \$ peut être octroyé. Les projets liés au Défi du président (implication sociale) ne peuvent pas recevoir de soutien financier de la part de la Fondation.